

CONSTAT D'ECHEC FMI



Ce rapport est à envoyer **par le club recevant joint à la feuille de match avant minuit** au District de l'Yonne de Football par courriel à : plantelme@yonne.fff.fr . Avec copie au club adverse et à l'arbitre

EN CAS DE NON RESPECT, AMENDE FORFAITAIRE DE 30 €

Nom de l'Arbitre	Club Recevant	Club Visiteur	Match	Compétitions
			Numéro	

Etapas réalisées avant incident

	Date de la dernière synchronisation	Ouverture de l'application Répondre OUI ou NON	Composition validée Répondre OUI ou NON	Signature avant match Répondre OUI ou NON	Signature après match Répondre OUI ou NON
Club Recevant					
Club Visiteur					

Exposez les raisons qui n'ont pas permis la finalisation de la FMI

Remarques de l'arbitre :

Remarques du club recevant :

Remarques du club Visiteur :

Signature Club Recevant	Signature Arbitre	Signature Club Visiteur
-------------------------	-------------------	-------------------------

A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC LA FEUILLE DE MATCH

District de l'Yonne de Football - BP 369 – 10 Avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie 89006 AUXERRE CEDEX